

Financement des associations sportives : Quid ?

Une association, c'est avant tout un projet associatif qui ne pourra être concrétisé et développé que si des financements y sont dédiés. Les besoins d'une association peuvent être multiples et ses sources de financement dépendront notamment de son secteur d'activités, de sa taille, du public visé ou encore de son contexte local.

On peut distinguer deux types de financement, correspondant à deux besoins distincts :

Participation aux charges de l'association

Il s'agit de couvrir les besoins courants de fonctionnement de l'association. Ces frais correspondent par exemple aux loyers et charges locatives éventuelles, au matériel de l'association (matériel de bureau, papeterie...) aux frais de communication (connexion Internet et télécommunications, brochures de présentation...)



Les financements susceptibles d'être mobilisés pour ce type de charge seront à rechercher auprès des structures intéressées par le projet de l'association dans sa globalité : Ministères, collectivités territoriales, financeurs privés...

Financement par projet

Il s'agit de couvrir les frais de développement d'une mission particulière (identifiée et définie dans le projet associatif) de l'association.



Dans ce cas, les financements seront à rechercher auprès des structures publiques ou privées concernées par le projet en question ou susceptibles d'être associées au projet.

Budget des associations sportives : une grande diversité

Les associations sportives couvrent des réalités économiques très différentes, de grosses associations employeuses cohabitent avec de toutes petites associations fonctionnant uniquement sur du bénévolat.

Le **budget cumulé** des associations sportives françaises en 2003 représente près de **6 milliards d'euros** et leur **budget moyen** est évalué à **31.000 euros** environ. Mais il existe de fortes disparités entre les associations : 50% d'entre elles ont un budget inférieur à 10.000 euros et deux sur trois ont un budget inférieur à 20.000 euros. D'un autre côté les 10% d'associations qui ont les plus gros budgets dépassent les 73.000 euros et seulement 7% d'entre elles ont un budget supérieur à 100.000 euros.

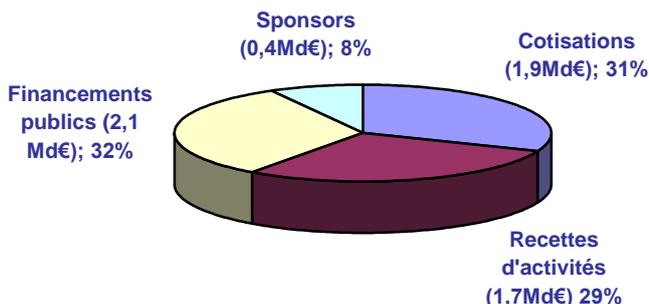
La taille du budget d'une association peut être corrélée à plusieurs éléments :

- Le **type d'association** : avec ou **sans salarié**: les associations employeuses bénéficient, en moyenne, d'un budget 4 à 5 fois supérieur à celui des associations sans salarié (budget de 14 000€ en moyenne pour ces dernières à 65 000€ pour les premières).
- Le **niveau de pratique sportive** : le budget de l'association sportive augmente avec le degré de pratique offert par l'association. Ainsi une association de type « sport-loisir » aura un budget moyen de 13 000€ environ alors qu'une association dont certains adhérents participent à des compétitions de haut niveau sera de l'ordre de 58.000€.
- La **discipline sportive** proposée par l'association. Le budget moyen des associations non affiliées est beaucoup plus faible que celui des associations affiliées (15 300€ contre 25 400€).
- Les **types de discipline selon les classes de la Nomenclature Activités Physiques et Sportives**
Ce sont les APS « individuelles instrumentées » (tels que golf, sports de glace, aviron...) qui ont les budgets moyens les plus élevés.

Structure des budgets et sources de financement des associations sportives

Si les financements privés restent la principale ressource des associations (ils représentent 68% de leur budget), l'implication de la sphère publique (32% des budgets) reste importante notamment les communes qui financent à hauteur de 20% les budgets des associations sportives.

En 2003, la structure des ressources budgétaires des associations sportives était la suivante (*)



Financement Privé

Le financement privé « interne »

Le financement privé « interne » des associations sportives constitue le **principal « moteur » du dynamisme associatif**. Il provient le plus souvent de ressources propres (cotisations d'adhésion, dons, revenus financiers) mais aussi de recettes d'activités (recettes des compétitions, tournois, recettes de manifestations extra sportive, galas, lotos...).

➤ COTISATIONS

Les cotisations sont généralement liées à la prise de licence. Si le montant de la licence doit être reversé aux instances fédérales, celui de l'adhésion à l'association, librement défini par celle-ci, constitue une des principales ressources internes.

➤ RECETTES D'ACTIVITE

Les associations sportives ont recours à de nombreuses actions d'autofinancement afin de compléter leurs besoins de financement telles que : l'organisation de manifestation sportives, vente de produits, organisation de soirées, vente de billets de tombola, buvette etc...

➤ DONS ET REVENUS FINANCIERS

Les associations peuvent recevoir des dons sous forme d'espèce, de chèques, de biens mobiliers (déductions fiscales pour le donateur) et elles ont également recours au placement des excédents de trésorerie générant des intérêts et plus-values.

Le financement privé « externe »

Aujourd'hui la part du partenariat, regroupant à la fois le « sponsoring » et le « mécénat », reste relativement faible et bénéficie essentiellement aux plus grandes associations et aux structures professionnelles

➤ MECENAT

Le mécénat est « Le soutien matériel apporté à une association sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général... ». Les mécènes pouvant être des entreprises, des particuliers ou des fondations.

Le mécénat sportif, principalement développé aujourd'hui au bénéfice des structures professionnelles sportives est souvent utilisé par les mécènes pour valoriser leur image institutionnelle ou encore pour améliorer leur communication interne ou les échanges avec leurs partenaires (notamment publics)

Les incitations au mécénat

La loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations (loi dite « Aillagon ») est venue renforcer et encourager le mécénat d'entreprise en accordant aux entreprises mécènes une réduction directe de leur impôt de 60% du don effectué dans la limite de 5 pour 1000 de leur chiffre d'affaires.

La fondation du sport, créée en décembre 2003, à l'initiative du MJSVA, destinée à promouvoir la fonction sociale du sport en soutenant des projets sportifs par le biais du mécénat, devrait contribuer à développer cette source de financement pour les associations sportives

➤ LE SPONSORING

Il est « le soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct » et traduit donc un échange à titre onéreux.

S'il est aujourd'hui difficile d'évaluer les retombées du sponsoring sportif (suivant les sources le sponsoring sportif pèserait entre 0,8 et 4,5 Md€), il est par contre certain que cette source de financement profite avant tout aux structures professionnelles (ligues, clubs professionnels, organisateurs privés ou sportifs).

Financement public

Les financements publics représentent donc 32% du budget des associations sportives qui se répartissent de la façon suivante :

➤ LES COLLECTIVITES TERRITORIALES (23%DU BUDGET DES ASSOCIATIONS)

Bien que les diverses lois relatives à la décentralisation n'aient pas défini précisément les niveaux d'intervention des collectivités en matière de sport, elles sont, de fait, les premiers financeurs *publics* des associations sportives. Les communes sont, de loin, les partenaires principaux : sous forme de mise à disposition d'équipements mais aussi de mise à disposition d'agents territoriaux, leur financement correspond à 20% du budget des associations. **De plus en plus réglementées et contrôlées, ces aides sont encadrées par des conventions d'objectifs entre l'association et la collectivité.**

➤ L'ETAT (6%DU BUDGET DES ASSOCIATIONS)

Les subventions d'état représentent aux alentours de 6% du budget des associations et bénéficient à plus de 42% des associations. Il s'agit essentiellement de subventions du **CNDS (Centre National pour le développement du sport)** et d'aides pour l'emploi.

➤ L'UNION EUROPEENNE ET AUTRES FINANCEMENTS (3%)

Aujourd'hui très peu exploitée par les associations sportives, un financement européen peut néanmoins, dans l'absolu, être sollicité sur des projets abordant des questions entrant dans les critères d'éligibilité tels que : le développement territorial, l'éducation et la formation, la santé...

Les enjeux du financement des associations

➤ **A l'heure où la branche sport se professionnalise**, notamment par la mise en place de la CCNS et par l'apparition de nouvelles exigences de qualifications de l'encadrement, la question du financement des associations et notamment de sa diversification et de sa pérennisation est cruciale.

L'accès aux ressources financières auprès des bailleurs de fonds publics devient de plus en plus aléatoire pour les associations notamment parce que

- la logique de financement par projet devient la règle,
- le paiement des subventions publiques est souvent tardif et ne facilite pas l'équilibre financier des associations
- la concurrence entre projets associatifs pour l'obtention de ces subventions est de plus en plus importante.

➤ **La diversification de sources de financement et le développement de fonds propres** devient un **enjeu majeur** pour les associations sportives afin de limiter la dépendance financière auprès des organismes publics ou des partenaires privés.

➤ Si aujourd'hui, le recours au partenariat privé et le développement des relations avec le secteur marchand se montrent encore peu utilisés voire inconnus des petites associations sportives, ces dernières devraient pouvoir mettre en avant notamment **l'utilité sociale du sport** (au-delà du spectacle sportif) et les **avantages de la proximité des associations locales** (plutôt que la visibilité médiatique) pour pouvoir développer ces partenariats privés. D'autre part, le développement de la **logique de projets sportifs « territoriaux »** devrait également permettre aux structures sportives de prétendre à des financements publics à plus long terme.

Pour aller plus loin

- « **le budget des associations sportives** » Bulletin de statistiques N°06-05 Mission statistiques MJSVA
- « **Le poids économique du sport en 2003** » Bulletin de statistiques N°06-03 Mission statistiques MJSVA